



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tél. 04.94.36.30.81
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL

DU

VENDREDI 23 AVRIL 2021

Notes de Synthèse

RESSOURCES HUMAINES.....	2
FINANCES.....	4
AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)	11
MARCHES PUBLICS.....	12
PROPRIETES FONCIERES.....	13
POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE.....	15
URBANISME	16
ANIMATION SENIORS.....	17
SPORT	18
DYNAMISATION COMMERCIALE.....	20
TRAVAUX COMMUNAUX.....	22

RESSOURCES HUMAINES

02.4.01 AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DE LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL AUPRÈS DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

DRHdeca001

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention relative au renouvellement de la mise à disposition d'un agent municipal déjà en place auprès du Comité des Œuvres Sociales des Employés Municipaux, pour une nouvelle durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2021.

La convention fixera les modalités de cette mise à disposition entre la Ville de Toulon et cet organisme. Celui-ci remboursera à la ville les rémunérations versées à l'agent.

02.4.02 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 47 DE LA LOI N°2019-828 DU 6 AOÛT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DRHpaie002

Ce projet de délibération a pour objet de fixer la durée annuelle de travail et les cycles de travail en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 qui a modifié la loi du 26 janvier 1984 qui permettait des dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures dans la Fonction Publique Territoriale, soit 1607 heures par an. C'est une nouvelle obligation pour les collectivités territoriales.

Ce nombre d'heures est obtenu de la façon suivante :
365 jours dans l'année desquels il est déduit :

- 104 jours au titre des samedis et dimanches (52 x 2),
- 8 jours fériés en moyenne,
- 25 jours de congés annuels.

Cette délibération reprend les règles statutaires concernant le temps de travail.

Les spécificités portent sur :

- le temps de repas doit être d'une durée minimale de 45 minutes, avec des adaptations possibles en cas de conditions particulières, sans jamais descendre au-dessous de 20 minutes,

- des cycles de travail annualisés sont mis en place pour répondre à la saisonnalité de certains secteurs d'activité,

- le temps d'habillage et de déshabillage pour les agents dotés d'un uniforme ou d'équipements de travail, est considéré comme du temps de travail effectif pour tenir compte de la spécificité de ces métiers,

- une autorisation d'effectuer les 35 heures hebdomadaires sur 4 jours ½ pourra être donnée, avec un délai de prévenance fixé à une semaine en cas de suspension de cet aménagement du temps de travail,

- les encadrants effectuant des dépassements d'horaires bénéficient de congés d'Aménagement et Réduction du Temps de Travail (ARTT) de 8 ou 18 jours par an,

- le Compte Epargne Temps (CET) pourra être alimenté par des congés annuels, ARTT ou compensateurs dans la limite de 7 jours par an,

- les fonctionnaires détenteurs d'un mandat électif bénéficient d'un quota d'autorisations d'absence rémunérée calqué sur les crédits d'heures fixés par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour les conseillers municipaux. Ce nombre est doublé pour un mandat d'adjoint au Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer la durée annuelle de travail à 1607 heures, avec un temps de travail hebdomadaire à 35 heures par semaine pour un agent à temps plein,

- de fixer le nombre total de jours de congés annuels sur l'année à 5 fois les obligations hebdomadaires de service,

- d'autoriser des dérogations aux 1607 heures dans le respect de la loi pour les agents soumis à des sujétions spécifiques comme le travail de nuit, de dimanche, annualisé ou qui effectuent des travaux pénibles ou dangereux,

- de modifier la délibération n°2017/201/S portant sur le Compte Epargne Temps afin d'autoriser l'alimentation du CET par le report de congés annuels dans la limite de 5 jours par an et par des congés de Réduction du Temps de Travail (RTT) ou des congés compensateurs dans la limite de 2 jours par an,

- de dire que l'ensemble de ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

FINANCES

03.1.01 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DÉSIGNÉS COMME ADMINISTRATEURS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE DU BASSIN DE GÉNIE OCÉANIQUE FIRST (B.G.O. FIRST)

DFJprbu07

Ce projet de délibération a pour objet de se prononcer sur le rapport annuel 2019 de la Société d'Economie Mixte Locale du Bassin de Génie Océanique FIRST (B.G.O. FIRST) en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette société a pour objet de réaliser et d'exploiter un bassin de génie océanique sur la commune de La Seyne-sur-Mer afin de mettre à la disposition des usagers des moyens leur permettant d'effectuer des essais en bassin d'ouvrages, d'outils ou d'engins d'intervention sous-marine.

Son Conseil d'Administration en 2019 est composé de huit représentants des communes membres, répartis suivant le nombre d'actions de la société :

- 1 membre représentant le Conseil Régional Sud PACA (12,23%),
- 3 membres représentant le Département du Var (43,3%),
- 1 membre représentant la Ville de La Seyne-sur-Mer (9,31%),
- 1 membre représentant la Ville de Toulon (3,85%),
- 1 membre représentant l'Institut Français de la Recherche pour l'Exploitation de la Mer (10,28%),
- 1 membre représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (21%).

Ainsi pour l'année 2019 :

	2019	2018
Chiffre d'affaires	235 692 €	231 093 €
Résultat net comptable	13 820 €	18 293 €

Affectation du résultat comptable 2019 :

	2019	2018
Résultat net comptable	13 820 €	18 293 €
Affectation en report à nouveau	- €	2 138 €
Affectation à la réserve légale (5%) - dans la limite de 10% du capital social	691 €	808 €
Affectation aux autres réserves	13 129 €	15 347 €

Durant l'exercice 2019, le montant et la répartition du capital social n'ont pas été modifiés et aucune nouvelle convention n'a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

03.1.02 AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIÈRE CONCERNANT LES REDEVANCES RADIOÉLECTRIQUES, RELATIVE AU GROUPEMENT DE COMMANDES, "EXTENSION SUPERVISION, MAINTENANCE DU RÉSEAU TETRA"

DFJdir04

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention financière concernant les redevances radioélectriques, relative au groupement de commandes, "extension supervision, maintenance du réseau Tetra".

Pour les besoins de leurs services opérationnels, la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), la Ville de Toulon et les dix autres communes membres ont mis en place un réseau de radiocommunications Tetra mutualisé sur le territoire de la Métropole TPM.

L'infrastructure de ce réseau, composée de points hauts sur le territoire, est opérationnelle. Cette infrastructure mutualisée est mise à disposition et utilisée par les communes de la Métropole.

Il est indépendant des réseaux des opérateurs publics et de ce fait, dans les circonstances de crise, offre une grande maîtrise dans la disponibilité et la sécurité des communications, appréciées notamment par les services d'urgence.

Il a été convenu que la Métropole TPM prenne en charge le paiement des redevances aux autorités de régulation de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) et de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences Radio) pour le compte de chacune des parties.

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de remboursement des redevances des communes concernées à la Métropole TPM.

03.1.03 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES PORTEURS DE PROJET AU TITRE DU BUDGET 2021

DADpovi002

Ce projet de délibération a pour objet l'attribution de subventions à diverses associations dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville 2021.

93 actions sont financées par la Ville pour un montant de 886 000 €.

Nom du porteur	Code Tiers	Action financée	N° engagement	Montant
Association Familiale Laïque Transition (AFL TRANSITION)	049176	Café et ateliers parents adolescents La Beaucaire	M700110007	5 000 €
		Pause parents	M700110008	4 000 €
ALADIN	023956	ACI Environnement	M700110010	9 500 €

Association pour le Logement Individuel et Autonome (ALINEA)	040622	Accompagnement socio-éducatif des jeunes hébergés en logement temporaire	M700110012	28 000 €
		Pôle d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes	M700110019	10 000 €
		Développement du bail accompagné	M700110021	2 000 €
AMITIÉS CITÉ - UDV	064713	Approfondir le lien et renforcer les relations sociales au Grand Jonquet	M700110009	6 000 €
		Soutenir l'accueil de loisirs des mineurs de Pontcarral	M700110014	11 000 €
		Renforcer l'action éducative parents et familles de Pontcarral	M700110017	6 500 €
		Epicerie solidaire et action pédagogique habitants Beaucaire / Jonquet / Ste Musse	M700110023	13 000 €
		Fonctionnement global	M700110026	28 000 €
Association des Mamans Toulonnaises (AMT)	042731	Activités culturelles intergénérationnelles	M700110034	2 000 €
Association de Prévention Spécialisée (APS)	063327	Parcours chantier d'insertion demandeurs d'emploi QPV	M700110027	12 000 €
		Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par la mobilité	M700110029	6 000 €
ARCHAOS	014018	Accueil de jour bas seuil personnes en situation précaire	M700110028	36 000 €
ARIANE MÉDITERRANÉE	067336	Activ'ARIANE : Accompagner vers un retour à l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle	M700110042	15 000 €
Avenir Sportif de Toulon (AST)	036884	Civisme et citoyenneté par une pratique mixte et sportive	M700110039	3 000 €
		Pratique du Futsal lors des vacances scolaires en horaire décalé	M700110040	9 500 €
		Club ados 12-17 ans	M700110041	5 000 €
Association Varoise d'Action des Locataires (AVAL)	020418	La main offerte : Aide aux démarches administratives et divers ateliers	M700110038	17 000 €
AXIS Prévention Santé	041955	Habitants acteurs de prévention	M700110046	13 000 €
		Maison des parents	M700110058	8 000 €
		Relais enfants-parents	M700110085	6 000 €
CAAA Cœur de Ville - UDV	009996	Ateliers sociolinguistiques visant à l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle	M700110094	9 000 €
CCAS de Toulon	000484	Ateliers collectifs « santé bien être »	M700110095	2 500 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF du var)	059908	Service d'Accompagnement Individualisé Emploi femmes (SAIE)	M700110096	2 000 €
CLUB SPORTIF TOULON EST	068124	Des filles comme les autres : Pratiques sportives et culturelles au féminin	M700110099	1 000 €

Comité Départemental d'Education pour la Santé 83 (CODES 83)	006238	Santé Toulon ! Education santé multithématique	M700110097	6 000 €
COMITÉ DU VAR DE COURSE D'ORIENTATION	064000	Permettre le développement d'actions citoyennes incitant les habitants à devenir des acteurs responsables de leur quartier	M700110100	2 500 €
CULTURES & COMMUNICATION	044185	Itinéraires, mémoires, culture : Vivre ensemble dans le centre ancien	M700110093	16 000 €
Des Enfants, un Quartier, la Vie (EQV)	017107	Actions famille	M700110090	3 500 €
		ACM 6-11 ans	M700110091	8 500 €
		Accès aux droits des familles	M700110092	7 000 €
FACE VAR	050088	Face à l'emploi : égalité des chances des jeunes diplômés	M700110086	4 000 €
		Graine d'entreprise	M700110087	2 500 €
		Passerelle écoles entreprises	M700110088	3 000 €
		Facecité – Médiation sociale	M700110089	5 000 €
FEMMES D'AUJOURD'HUI	033517	Action santé / Accompagnement accès aux soins	M700110075	4 000 €
		Activités Culturelles et Artistiques	M700110076	3 000 €
		Parcours découverte de la pratique sportive	M700110077	3 000 €
		Lieux de vie éducation et apprentissage citoyenneté en direction des adolescents	M700110078	9 000 €
		ACM J-Y Cousteau 6-11 ans « lieu de vie et outil de soutien fonction parentale »	M700110079	17 000 €
		Ateliers d'alphabétisation sociale secteur Ouest	M700110080	6 500 €
		Ateliers d'apprentissage linguistique à visée professionnelle centre-ville	M700110081	6 000 €
		Espace familles	M700110082	7 000 €
		Accompagnement social et lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation femmes victimes de violences	M700110083	8 000 €
		S.A.S d'insertion	M700110084	5 000 €
HERGOS	067111	Formation mise à niveau numérique	M700110071	10 000 €
ITINOVA (ex-Moissons Nouvelles CHV)	030978	Accompagnement prévention des impayés d'énergie APIE	M700110072	7 000 €
		Chantier d'auto réhabilitation	M700110073	3 000 €
		Sous location bail glissant	M700110074	6 000 €
LE CAP	067108	Action spécifique à Toulon de prévention et d'accompagnement contre les violences et les discriminations à l'emploi et dans l'emploi	M700110070	1 500 €
LE PORT DES CRÉATEURS	064190	Journée de sensibilisation à l'égalité Femme / Homme	M700110069	1 000 €

LES AMIS DE JÉRICO - UDV	016174	Accueil de jour	M700110067	82 000 €
		Bus de nuit	M700110068	5 000 €
LES BULLEURS TOULONNAIS	067408	Femme et sports vers un nouveau départ : Estime de soi à travers la découverte de la plongée sous-marine	M700110066	3 000 €
LES CENTRES SOCIAUX DE TOULON	060395	ACM Saint Louis 6-11 ans CENTRE	M700110053	6 700 €
		Familles Adultes Prévention Education CENTRE	M700110054	6 000 €
		Fêtes & cultures : La ville et nous CENTRE	M700110055	10 500 €
		Loisirs actifs et citoyens 12-20 ans CENTRE	M700110056	13 000 €
		Accueil de loisirs de proximité 6-11 ans EST	M700110057	4 200 €
		Familles Adultes Prévention Education EST	M700110059	13 500 €
		Participation engagement citoyenneté 12-20 ans EST + Ste Marie	M700110060	13 000 €
		Accueil de loisirs de proximité 6-11 ans OUEST	M700110061	4 100 €
		Familles Adultes Prévention Education OUEST	M700110062	8 000 €
		Loisirs actifs jeunes 12-24 OUEST	M700110063	13 000 €
		Loisirs actifs jeunes 12-24 Beaucaire & Florane OUEST	M700110064	6 000 €
		Familles Adultes Prévention Education Beaucaire & Florane OUEST	M700110065	6 000 €
LES PETITS DÉBROUILLARDS PACA	051390	Les cités débrouillardes à Toulon	M700110052	7 000 €
LES YEUX DANS LES JEUX	061718	Ça joue dans mon quartier : Ateliers jeux de société pour les adolescents	M700110050	1 500 €
		Le temps de jouer : Ateliers jeux de société parents et enfants (moins de 6 ans)	M700110051	1 500 €
Ligue de l'Enseignement FOL du Var	000962	Caravane citoyenne	M700110049	3 000 €
Ligue Varoise de Prévention (LVP)	021092	Accompagnatrice médiatrice familiale Grand Jonquet	M700110047	27 000 €
		Accompagnatrice médiatrice familiale Pontcarra	M700110048	7 500 €
Mission Locale des Jeunes Toulonnais (MLJT)	023502	Antennes des quartiers ciblés	M700110043	48 000 €
		Recrutement des publics QPV sur les dispositifs	M700110044	28 000 €
		Coach Emploi Santé	M700110045	5 000 €
MUNITIQUE	057315	Atelier Bureautique et Multimédia	M700110036	8 000 €
		Lieu d'initiative en direction des jeunes	M700110037	2 000 €
NQT	068204	Accompagnement vers l'emploi et l'alternance des jeunes diplômés issus des QPV	M700110035	2 000 €

PROMO SOINS - UDV	024286	Action médico-sociale : Espace Santé Mirabeau	M700110031	16 000 €
		Interface psychiatrique Siloë	M700110032	12 000 €
		Equipe Mobile Précarité Santé (EMPS)	M700110033	30 000 €
RESINE	068517	FACIL'I.T : Chantier d'insertion numérique RESINE MEDIA	M700110098	4 000 €
Roller Sport Club Toulon (RSCT)	057544	Activités pédagogiques et éducatives autour de la glisse urbaine pendant les vacances scolaires et en horaires décalés	M700110030	10 000 €
SMACS	041956	Espace citoyens	M700110025	3 000 €
TENNIS CLUB TOULONNAIS	012889	Activités autour de la pratique du tennis et du Padlle pendant les vacances et en horaires décalés	M700110024	6 000 €
TREMLIN	012021	Ateliers et chantiers d'insertion restauration patrimoine bâti et entretien d'espaces naturels	M700110022	18 000 €
UFOLEP 83	026430	Socio Sports	M700110016	6 000 €
		Animation socio sportive en horaires décalés	M700110018	5 500 €
		Pratique du VTT sur le site du BOK'R Concept	M700110020	5 000 €
UNIS CITÉ MÉDITERRANÉE	049788	Les jeunes s'engagent avec Unis-Cité	M700110013	4 000 €
		Le centre ancien de Toulon unit pour recréer du lien social autour de nos aînés	M700110015	3 000 €
YACHT CLUB DE TOULON	007237	Séjour nautique inclusion	M700110011	4 000 €
TOTAL				886 000 €

03.1.04 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER EXCEPTIONNEL AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR POUR LE FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE VACCINATION COVID AINSI QUE POUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUPPORTEES PAR LA VILLE AU TITRE DU MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS ET DE LA COHESION TERRITORIALE PENDANT LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID - ANNEE 2021

DFJprbu06

Ce projet de délibération a pour objet de solliciter un financement exceptionnel du Département du Var, au titre de l'année 2021, pour le fonctionnement des centres de vaccination COVID installés sur le territoire communal ainsi que pour les dépenses de fonctionnement supportées par la Ville de Toulon au titre du maintien des services publics et de la cohésion territoriale pendant la crise sanitaire liée au COVID.

Pour faire face à la crise sanitaire que traverse la France depuis mars 2020, la Ville de Toulon s'est fortement mobilisée pour faire face aux impacts de cette situation inédite.

De nombreuses dépenses de fonctionnement (diverses prestations dont le recours à de l'intérim pour l'entretien dans les structures enfance et petite enfance afin de respecter les protocoles sanitaires édictés par l'Education Nationale notamment, déploiement du numérique, soutien au tourisme d'affaires, etc.) ont été réalisées et sont encore en cours ou

à venir, de sorte que soient adaptées au mieux les conditions permettant la bonne réalisation des missions de service public, tout en tenant compte des mesures sanitaires décrétées, dans un souci de cohésion territoriale et de solidarité.

De même, la Ville de Toulon contribue activement au fonctionnement des centres de vaccination COVID, actuellement au nombre de 2, et installés au Gymnase du Port-Marchand et au Zénith, lesquels accueillent de nombreux varois (puisque aucun critère géographique n'est demandé).

Dans l'hypothèse d'un fonctionnement des centres de vaccination sur toute l'année, la charge financière induite par la mobilisation de la Ville de Toulon a été estimée globalement à 8 millions d'euros au titre de l'année 2021.

Au regard des politiques publiques départementales et des interventions de la commune telles que développées supra en matière de solidarité humaine, en matière d'attractivité et de rayonnement du Var, et en matière de l'accès de tous aux services de proximité et aux services publics, la Ville de Toulon sollicite le soutien financier exceptionnel du Département du Var au taux le plus élevé possible.

AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)

03.2.01 REPRISE EN RÉGIE ET CRÉATION DU SERVICE DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE, GARDIENNAGE ET ENLÈVEMENT DE VÉHICULES EN INFRACTION

DFJcont03

Ce projet de délibération a pour objet la reprise en régie et la création du service de fourrière automobile pour l'enlèvement et le gardiennage des véhicules en infractions.

Le service de la fourrière automobile qui consiste en l'enlèvement et au gardiennage des véhicules en infraction est actuellement exercé pour la Ville par un prestataire dans le cadre d'un marché public.

Ce dernier a en charge le suivi administratif de la fourrière (de l'enlèvement du véhicule jusqu'à sa restitution, sa destruction ou sa remise à France Domaine). La Ville pour sa part perçoit uniquement les recettes liées à cette activité.

L'actuel prestataire de la Ville a été désigné au titre d'un marché public dont le terme est fixé au 30 juin 2021.

La Ville a procédé aux opérations nécessaires pour relancer ce marché mais celles-ci ont été jugées infructueuses en raison notamment du nombre très limité d'opérateurs économiques dans ce secteur.

Le maintien de cette activité de service public administratif est cependant indispensable pour garantir la sécurité des administrés et les conditions de circulation et de stationnement des usagers des voies.

La Ville de Toulon souhaite donc reprendre directement à compter du 1^{er} juillet 2021 la gestion de ce service public administratif afin de garantir sa continuité.

Dans ce cadre, la Ville exercera elle-même directement les missions de ce service public et ce avec ses moyens propres. Cette activité de service public sera gérée dans le cadre d'une régie simple, sans autonomie financière ni personnalité morale et relèvera par conséquent du Budget Général de la Commune.

En application des dispositions des articles L1224-1 à L1224-3 du Code du Travail, la Ville devra reprendre le personnel actuellement affecté par le prestataire à cette activité soit 11 employés, et leur proposer un contrat de droit public à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires.

Il conviendra également de procéder à l'acquisition de véhicules ainsi qu'au matériel nécessaire à l'exploitation du service.

MARCHES PUBLICS

03.4.01 GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE RELATIF AUX PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

DFJmarch003

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention de groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes de prestations d'entretien des installations de l'éclairage public.

Le marché sera passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique.

Le marché est établi pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Les masses annuelles sont réparties entre la Métropole TPM (Antenne TOULON/LE REVEST) et la Commune de la façon suivante :

Minimum annuel : 450 000 € HT

Maximum annuel : sans

réparti comme suit :

- Métropole TPM (Antenne TOULON/LE REVEST) :

Masse minimum annuelle : 440 000 € HT

Masse maximum annuelle : sans

- Commune de Toulon :

Masse minimum annuelle : 10 000 € HT

Masse maximum annuelle : sans

Le montant estimatif pour la durée du marché est de 2 459 806,80 € HT, soit 2 951 768,16 € TTC.

Le coordonnateur de ce groupement de commandes sera la Métropole TPM.

PROPRIETES FONCIERES

06.2.01 DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE 185 M² À DÉTACHER DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE SECTION AR 1120, SISE RUE MICHEL MUSCATELLI

DFJfonc07

Ce projet de délibération a pour objet la désaffectation et le déclassement du domaine public de 185 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée section AR 1120, sise rue Michel Muscatelli.

La Commune de Toulon est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AR 1120, d'une superficie totale de 13 460 m², située rue Michel Muscatelli.

Le surplus de cette parcelle, soit 185 m², constitue un délaissé du domaine public qu'il convient de désaffecter et de déclasser du domaine public et d'intégrer dans le domaine privé de la Commune de Toulon.

06.2.02 CESSION PARTIELLE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE SECTION AR 1120, SISE RUE MICHEL MUSCATELLI

DFJfonc08

Ce projet de délibération a pour objet la cession partielle de la parcelle communale cadastrée section AR 1120, sise rue Michel Muscatelli.

La Commune est propriétaire de la parcelle AR 1120p d'une superficie de 185 m² sise Rue Michel Muscatelli qu'elle souhaite céder à Monsieur Julien BERTRAND et Madame Cécile DADONE, propriétaires riverains.

La parcelle a été évaluée par les Domaines à 50 000 €. Les acquéreurs ont accepté cette proposition.

06.2.03 DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE 218 M² À DÉTACHER DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE SECTION AI 366, SISE AVENUE CONSTANT PERROUD

DFJfonc05

Ce projet de délibération a pour objet la désaffectation et le déclassement du domaine public de 218 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée section AI 366, sise Avenue Constant Perroud.

La Commune de Toulon est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AI 366, d'une superficie totale de 290 m², située Avenue Constant Perroud.

Le surplus de cette parcelle, soit 218 m², constitue un délaissé du domaine public qu'il convient de désaffecter et de déclasser du domaine public et d'intégrer dans le domaine privé de la Commune de Toulon.

06.2.04 CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AI 366P, SISE AVENUE CONSTANT PERROUD

DFJfonc06

Ce projet de délibération a pour objet la cession de la parcelle cadastrée section AI 366p, sise Avenue Constant Perroud.

La Ville est propriétaire de la parcelle AI 366p d'une superficie de 218 m² sise Avenue Constant Perroud qu'elle souhaite céder à Monsieur NGUYEN, propriétaire riverain.

La parcelle a été évaluée par les Domaines à 40 000 €.

L'acquéreur a fait une offre à 35 000 € qui a été acceptée.

06.2.05 CESSION D'UNE MAISON SISE 13, BOULEVARD AMIGAS, CADASTRÉE SECTION CI N° 122, AU PRIX DE 150 000 €

DFJfonc04

Ce projet de délibération a pour objet la cession d'une maison sise 13 boulevard Amigas, cadastrée section CI n°122, au prix de 150 000 €.

Ce bien immobilier avait été acquis en 2002 au titre d'un emplacement réservé qui a été supprimé.

La Ville de Toulon est propriétaire d'une maison murée de 115 m² environ au 13, boulevard Amigas qui a été mise en vente et qui nécessite des travaux de réhabilitation conséquents.

Une offre d'acquisition est parvenue à la Ville pour un montant de 150 000 € net vendeur.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a évalué ce bien à 136 515 €.

Il convient d'accepter l'offre et d'approuver la vente dudit immeuble.

POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE

07.4.01 REMISE GRACIEUSE À DIVERS REDEVABLES

DGSpolmun005

Ce projet de délibération a pour objet deux demandes de remises gracieuses de frais de mise en fourrière de véhicules, consécutives à une réquisition de la Police Municipale faisant suite à une infraction au Code de la Route.

Un redevable a contesté la mise en fourrière de son véhicule et a formulé une requête en exonération de la verbalisation liée à l'enlèvement auprès de l'Officier du Ministère Public.

Sa requête a été jugée recevable et fondée, mettant ainsi fin à l'exercice des poursuites.

Une redevable conteste la mise en fourrière de son véhicule car, étant hospitalisée, elle n'a pas pu prendre connaissance de l'arrêté municipal interdisant le stationnement.

URBANISME

11.1.01 COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE MÉDITERRANÉE (SPLM) SUR LES EXERCICES 2010 À 2018

DFJdir05

Ce projet de délibération a pour objet de communiquer le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM) sur les exercices 2010 à 2018.

La Ville de Toulon est actionnaire de la Société Publique Locale Méditerranée à hauteur de 20% du capital.

Il est à noter que, compte tenu de la clôture de sa concession, la Ville a notifié à la SPLM par courrier du 3 octobre 2019 son souhait de sortir du capital de la société.

La SPLM a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes au titre de la gestion des exercices 2010 à 2018.

En vertu de l'article L243-4 du Code des Juridictions Financières, le rapport d'observations définitives, portant sur la gestion d'une société publique, est aussi communiqué à l'ordonnateur de la collectivité qui détient des participations au sein de la société pour présentation devant son assemblée délibérante.

L'unique recommandation de ce rapport porte sur la nécessaire amélioration de la qualité de l'information délivrée aux membres du conseil d'administration.

En conséquence, il est proposé de prendre acte de la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes présentant les observations définitives relatives à la gestion de la SPLM sur les exercices 2010 à 2018.

ANIMATION SENIORS

12.2.01 AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT AVEC LE MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE EN FAVEUR DES AÎNÉS

DSPDCfoye003

Ce projet de délibération a pour objet de signer une convention de partenariat avec le Musée National de la Marine de Toulon pour les années 2021, 2022 et 2023.

En effet, depuis 2018, la Ville de Toulon a mis en place un partenariat avec le Musée National de la Marine de Toulon permettant aux seniors toulonnais de découvrir ou redécouvrir les collections du Musée dans le cadre de visites guidées, tout en bénéficiant de tarifs préférentiels.

Le Musée National de la Marine propose un programme d'animations variées, spécialement dédiées aux seniors inscrits, composé de visites guidées thématiques ou de conférences.

Au regard de l'intérêt suscité par ces visites, la Ville de Toulon propose de renouveler ce partenariat par la signature d'une nouvelle convention, pour une durée de trois ans.

SPORT

15.1.01 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DU BUDGET 2021

DFSVQspol007

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions à diverses associations sportives au titre du Budget 2021.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison 2020/2021.

A cet effet, des crédits sont votés au Budget 2021 sur le chapitre "subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes privées".

Association	Montant	Budget	Chap	Fonction	Compte	Tiers	N° engt
EXCURSIONNISTES TOULONNAIS	1 500 €	2021	65	415	6574	001097	M800180209
UTAN LES AMIS DE LA NATURE PORT LA MONTAGNE	850 €	2021	65	415	6574	015052	M800180210
TOULON SPORT NATURE	850 €	2021	65	415	6574	057172	M800180211
ROLLER PROVENCE MEDITERRANEE	2 000 €	2021	65	415	6574	54424	M800180212
LES CANONNIERS	12 000 €	2021	65	415	6574	023495	M800180213
CLASSIC ST JEAN	500 €	2021	65	415	6574	059004	M800180214
COMITE DU VAR ATHLETISME	8 000 €	2021	65	415	6574	068483	M800180215
ENTENTE LA RODE L'AGUILLON	1 000 €	2021	65	415	6574	068484	M800180216
TOTAL	26 700 €						

15.1.02 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EXPLOITATION À
L'ASSOCIATION TENNIS CLUB TOULONNAIS DANS LE CADRE DU
DFSVQspol008 **CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION**
DES TENNIS DE L'OUSTALET AU TITRE DU BUDGET 2021

Ce projet de délibération a pour objet l'attribution d'une subvention d'exploitation à l'association Tennis Club Toulonnais en application du contrat de délégation de service public conclu le 20 août 2019.

En effet, le contrat prévoit que le montant de la subvention de 100 000 € allouée pour la saison 2019-2020 pourra être réexaminé par la Ville.

L'équilibre de la délégation de service public n'ayant pas été modifié, et au regard des résultats d'exploitation 2020, des contraintes de service public prévues au contrat, il y a lieu d'attribuer la subvention ci-dessus exposée sur les crédits prévus au chapitre 67 "Charges exceptionnelles" du Budget 2021.

DYNAMISATION COMMERCIALE

17.1.01 AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) SAINT JEAN DU VAR

DFJdevcom009

Ce projet de délibération a pour objet de signer l'avenant n°1 à la convention dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) Saint Jean du Var.

La ville de Toulon a défini et adopté, en partenariat avec les chambres consulaires et l'association des commerçants de Saint Jean du Var, une démarche de revitalisation de l'appareil commercial du quartier Saint Jean du Var dans le cadre du FISAC.

Une convention du 20 décembre 2018 prévoyait une phase unique de 3 ans pour la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que la possibilité de proroger cette durée d'une année dans le cadre d'un avenant.

Au regard du contexte sanitaire, il s'agit aujourd'hui de poursuivre cette démarche en faisant pleinement bénéficier l'ensemble des commerçants sédentaires et non sédentaires de l'effet levier du dispositif FISAC.

Aussi, la Ville, en accord avec Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, a obtenu la prolongation de l'opération jusqu'au 31 décembre 2021.

17.1.02 AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) PONT DU LAS / RODEILHAC

DFJdevcom008

Ce projet de délibération a pour objet de signer l'avenant n°1 à la convention dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) Pont du Las / Rodeilhac.

La Ville de Toulon a défini et adopté, en partenariat avec les chambres consulaires et l'association des commerçants du Pont du Las, une démarche de revitalisation de l'appareil commercial du quartier Pont du Las / Rodeilhac dans le cadre du FISAC.

Une convention du 23 août 2017 prévoyait une phase unique de 3 ans pour la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que la possibilité de proroger cette durée d'une année dans le cadre d'un avenant.

Au regard du contexte sanitaire, il s'agit aujourd'hui de poursuivre cette démarche en faisant pleinement bénéficier l'ensemble des commerçants sédentaires et non sédentaires de l'effet levier du dispositif FISAC.

Aussi, la Ville, en accord avec Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, a obtenu la prolongation de l'opération jusqu'au 31 décembre 2021.

17.1.03 MODIFICATION ET AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) MOURILLON

DFJdevcom007

Ce projet de délibération a pour objet de modifier et signer l'avenant n°2 à la convention dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) Mourillon.

La Ville de Toulon a défini et adopté, en partenariat avec les chambres consulaires et l'Association des Commerçants du Mourillon (ACM), une démarche de revitalisation de l'appareil commercial du quartier du Mourillon dans le cadre du FISAC.

Cette démarche consiste non seulement en un programme d'animations, de communication et de promotion du commerce local (volet fonctionnement) mais également un programme de réhabilitation des bancs, devantures et enseignes commerciales (volet investissement).

A cet effet, une convention du 31 juillet 2015 prévoyait une phase unique de 3 ans pour la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que la possibilité de proroger cette durée d'une année dans le cadre d'un avenant.

Un premier avenant avait prolongé l'opération jusqu'au 8 mars 2020 puis un second avenant prévoyait de l'étendre jusqu'au 8 mars 2021.

Au regard du contexte sanitaire et afin de poursuivre cette démarche en faisant pleinement bénéficier l'ensemble des commerçants de l'effet levier du dispositif FISAC, la Ville a souhaité étendre encore d'avantage cette prolongation.

Ainsi, la Ville, en accord avec Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, a obtenu la prolongation de l'opération jusqu'au 31 décembre 2021.

17.1.04 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMERÇANTS SÉDENTAIRES ET NON SÉDENTAIRES POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) - OPÉRATION COLLECTIVE EN MILIEU URBAIN (OCMU) - CENTRE-VILLE

DFJdevcom006

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions à des commerces sédentaires pour la réhabilitation de leurs devantures et enseignes commerciales dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Opération Collective en Milieu Urbain – centre-ville.

La décision du Ministre de l'Economie et des Finances n°19-0300 du 13 décembre 2019, octroie une subvention à la Ville de Toulon pour la réalisation de cette opération qui prévoit notamment des aides directes aux entreprises pour la réhabilitation des enseignes et devantures commerciales dans le centre-ville.

Il s'agit désormais de valider les montants de subventions suivants :

- 7 265,72 € sur la base des devis présentés par les commerçants dont les travaux éligibles s'élèvent à 18 164,30 € H.T.

TRAVAUX COMMUNAUX

21.3.01 DÉPÔT DE DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

DSTBâti005

Ce projet de délibération a pour objet de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux suivants :

Permis de Construire (P.C) :

- école élémentaire 3 quartiers : aménagement de locaux pour l'école dans l'ancien logement de fonction.

Permis de Construire précaire (P.C précaire) :

- serres de La Garde : pose de containers pendant la durée des travaux de rénovation et d'extension du bâtiment des Espaces Verts du jardin d'Acclimatation.

Déclarations Préalables de travaux (D.P) :

- église Saint Flavien : travaux de mise en accessibilité avec construction d'une rampe extérieure,

- piscine des Pins d'Alep : remplacement des menuiseries extérieures situées le long du bassin,

- commissariat de La Beaucaire : réalisation d'une couverture au-dessus du parking du personnel,

- école maternelle de La Beaucaire : mise en place d'un abri à vélos dans la cour.